

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95718</b>	De <b>Mme Laurence Arribagé</b> ( Les Républicains - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > infirmiers anesthésistes	<b>Analyse</b> > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : <b>10/05/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/06/2016</b> page : <b>5039</b>		

### Texte de la question

Mme Laurence Arribagé attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées avec force par la profession des infirmiers anesthésistes. Titulaires d'un diplôme d'État (IADE) obtenu après 7 années d'études et équivalent au grade de master 2, la profession demande à bénéficier du statut des pratiques infirmières avancées qu'elle juge lui revenir au regard de son champ d'expertise, son niveau de spécialisation, d'autonomie et de responsabilité. À la suite de l'adoption de la loi de modernisation de notre système de santé, elle craint que ne disparaisse sa spécialité, au bénéfice d'infirmiers moins qualifiés, et ce, au prix d'une regrettable baisse de qualité des soins. En conséquence, en vue de l'élaboration de l'architecture de la grille indiciaire qui débutera à l'été 2016, elle lui demande de prendre en considération des demandes statutaires et professionnelles des infirmiers anesthésistes, afin qu'ils puissent accéder au rang de profession intermédiaire reconnue en pratique avancée et une reconnaissance indiciaire spécifique.

### Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes qui travaillent au bloc opératoire sont les collaborateurs indispensables des médecins anesthésistes réanimateurs. Ces infirmiers expriment des attentes, puisque l'exercice de leur profession évolue. Un travail est engagé avec eux depuis 2012. Leur formation a, dans un premier temps, été revue et il s'agit maintenant de réfléchir aux évolutions qui peuvent être apportées à l'exercice de leur profession. Depuis octobre 2015, les représentants des infirmiers anesthésistes sont régulièrement reçus par les services du ministère chargé de la santé pour conduire cette réflexion qui est programmée jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est de la rémunération, la grille statutaire des infirmiers anesthésistes a évolué à deux reprises, en 2012 et en 2015. Si nous voulons aller au-delà, indépendamment de la revalorisation du point d'indice qui vient d'être annoncée par le Gouvernement, il est d'abord indispensable de faire aboutir le travail qui a été engagé sur l'évolution de l'exercice du métier. C'est à partir de cette étape qu'il sera possible, à compter de l'été prochain, d'ouvrir le chantier sur l'architecture de la grille et, donc, de l'évolution indiciaire possible permettant de reconnaître à la fois le parcours professionnel des infirmiers anesthésistes et l'évolution de l'exercice de leur profession.